

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 21984
Numéro SIREN : 494 921 430
Nom ou dénomination : 7S FAMILINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 24899

7S FAMILINVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 19, rue de Vintimille – 75009 Paris
494 921 430 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT
LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 29 JUIN 2023

Le 29 juin 2023,

(...)

PREMIERE DECISION

Approbation de l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, de son évaluation, et constatation de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif

Les Associés,

Connaissance prise des documents visés ci-dessus,

Connaissance prise du projet d'apport, par la Société, de l'Activité, soit, telle que définie au Traité d'Apport Partiel d'Actif, son activité de services et de conseil aux entreprises en fusions-acquisitions et levées de fonds, et d'accompagnement de PME et ETI sur des projets de croissance ou de transmission via trois métiers complémentaires ((i) Fusion-acquisition (cession, acquisition, levée de fonds, réorganisation capitalistique, etc.) ; (ii) Conseil opérationnel de dirigeant ; (iii) Médiation actionnariale), sous forme d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions (l'« **Apport Partiel d'Actif** »), faisant l'objet d'un Traité d'Apport Partiel d'Actif placé sous le régime des scissions, figurant en **Annexe 1**,

Décident d'approuver purement et simplement l'opération d'Apport Partiel d'Actif ainsi que les termes et conditions du Traité d'Apport Partiel d'Actif qui fait état de l'évaluation et de la rémunération de l'Apport Partiel d'Actif,

Décident d'approuver l'évaluation de l'Apport Partiel d'Actif, étant précisé que la valeur d'apport retenue des éléments d'actif et de passif transférés, correspond à leur valeur nette comptable à la date des comptes annuels de de la Société, au 31 décembre 2022, soit une valeur nette comptable de 997.848 euros,

Décident d'approuver la rémunération globale de l'Apport Partiel d'Actif par l'attribution à la Société, d'un nombre total de 997.848 actions ordinaires nouvelles de Sevenstones, de 1 euro de valeur chacune, soit leur valeur nominale,

Et, après avoir constaté :

- (i) que le délai d'opposition des créanciers avait expiré le 30 mai 2023 ; et
- (ii) qu'aucune opposition n'avait été élevée contre le projet d'Apport Partiel d'Actif,

Constatent la réalisation définitive de l'opération d'Apport Partiel d'Actif, sous réserve de l'approbation de l'opération par les associés de Sevenstones, et, par suite, l'augmentation de capital de la société Sevenstones au profit de la Société, en rémunération de l'Apport Partiel d'Actif, d'un montant de 997.848 euros par émission de 997.848 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur chacune,

Prennent acte que, par suite de la réalisation définitive de l'augmentation de capital visée ci-dessus, la Société détiendra, à la date des présentes, 997.858 actions ordinaires de la société Sevenstones.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Les Associés,

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt.

(...)

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Elodie Le Gendre

Mme Elodie Le Gendre

ALG

M. Alain Le Gendre